

Règlement Sportif

WOMEN'S FITNESS

ARTICLE 1

Toutes compétitions organisées par les associations, comités régionaux ou autres sont régies par le présent règlement mis en place par l'A.F.B.B.F..

ARTICLE 2

Obligation pour tous les athlètes d'être titulaires d'une licence en cours de validité pour la saison (01/09 au 31/08 de l'année suivante) pour participer aux compétitions de l'A.F.B.B.F.

Il est interdit à tout athlète licencié de l'A.F.B.B.F. de participer sans avoir reçu l'autorisation, à un autre concours autre que ceux qui sont notifiés sur la liste qui a été précisée sur le site, cette liste peut être modifiée à tout moment, si l'athlète n'en tient pas compte il s'expose à la radiation d'une période de trois années.

De même aucun licencié à l'A.F.B.B.F. ne peut sans l'autorisation de celle-ci, participer à une exhibition ni prêter son concours à une organisation quelconque en accord avec un imprésario ou avec un professionnel sans autorisation des instances de l'Association.

Toutes les manifestations sportives organisées sous les règlements de l'A.F.B.B.F. ont interdites aux personnes suspendues, disqualifiées ou radiées de l'Association.

Les membres des Associations affiliées à l'A.F.B.B.F. ne peuvent concourir dans une épreuve de championnat ou épreuve publique non autorisées sauf protocole d'accord.

Une attestation de participation aux compétitions de demi et de finale sera donnée aux compétiteurs.

ARTICLE 3 – Inscription toise

L'inscription à la compétition se fera pendant les horaires de la pesée.

Un briefing peut être réalisé la veille ou le matin ou alors à la demande.

La pesée ou la toise aura lieu strictement aux horaires prévus. Chaque athlète doit se présenter avec sa licence en cours de validité. Seule la présentation de la carte d'identité ou du passeport servira de justificatif, tout autre document sera considéré comme nul et non avenu.

La pesée ou la toise se fait en tenue de scène.

Dès que l'athlète aura satisfait à la pesée ou à la toise, il devra rester dans l'enceinte du lieu de la compétition à la disposition des organisateurs qui pourront modifier, avec le Responsable de la Compétition, le déroulement du programme.

Il se verra remettre son numéro de dossard, en échange de son CD ou sa clé USB.

Chaque athlète doit apporter UNE SEULE musique enregistrée sur un CD ou clé USB, et s'être assuré du bon fonctionnement.

L'enregistrement doit être de qualité, les CD ou clé USB seront remis à l'inscription (Il est conseillé de faire un double afin d'avoir une de sauvegarde).

Tout athlète qui ne se présentera pas à l'appel de sa catégorie, à plus forte raison lorsque celle-ci évolue sur scène, sera automatiquement éliminé ; aucune réclamation ne sera permise ; l'athlète prend et assume ses responsabilités, il s'élimine seul.

ARTICLE 4 – catégories

WOMEN'S FITNESS est une compétition réservée aux femmes, âgées de 18 ans au moins le jour de la compétition (sauf dérogation accordée par le responsable de la discipline).

1 Seule catégorie

ARTICLE 5 - tenue vestimentaire

a) Tenue de Ville

Lors des déplacements nationaux, au cours d'éventuelles interviews ou lors d'apparitions médiatiques, les athlètes qui représentent l'image de notre Association et de notre pays veilleront à se vêtir de façon correcte, discrète et respectueuse. Des propos, il en sera comme de la tenue, ils seront réservés et modestes.

b) Tenue de Scène

Le passage physique round se fera en maillot de compétition deux pièces au choix

Le passage Fitness round se fera en tenue fitness.

L'originalité de la tenue est laissée à chaque concurrent lors du dernier passage, l'adéquation de l'ensemble " tenue musique " sera prise en compte.

Les seules chaussures autorisées pendant la routine sont les chaussures de sport.

Le choix d'une tenue ou d'une routine à tendance pornographique sera jugé sévèrement.

Le string est absolument interdit.

L'huile est interdite, le bronzage artificiel doit être bien réparti (corps et visage), l'épilation est conseillée. Le numéro de dossard doit impérativement se trouver à gauche du maillot.

ARTICLE 6 - compétitions

Toute personne désirant participer à une compétition nationale devra obligatoirement avoir participé à une sélection régionale sauf dérogation accordée par le responsable national de la section Fitness ou le Président de l'A.F.B.B.F France après avoir fait une demande par lettre recommandée.

a) Compétitions de niveau national

FINALES NATIONALES

4 ¼ de Finales (facultatif)

2 ½ Finales

1 Finale Nationale

b) Compétitions de niveau régional

Le calendrier des compétitions de niveau national étant prioritaire, en aucun cas les compétitions de niveau régional de la même zone ne doivent être organisées aux mêmes dates que celles concernant les Finales Nationales (¼, ½ et Finale).

Le Bureau Directeur de l'A.F.B.B.F, après avoir reçu les propositions écrites ou circonstanciées de la part des éventuels organisateurs, donnera ou non leur agrément pour les compétitions proposées, après s'être assuré que celles-ci répondent aux normes définies par le Règlement de l'organisation des compétitions.

Championnats de France

a) ¼ de Finales

- ✓ ¼ de Finale NORD/EST
(Départements : 02, 08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 62, 67, 68, 70, 71, 80, 88, 89)
- ✓ ¼ de Finale NORD/OUEST
(Départements : 14, 18, 22, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 75, 76, 77, 78, 85, 91, 92, 93, 94, 95)
- ✓ ¼ de Finale SUD/EST
(Départements : 01, 03, 04, 05, 06, 07, 11, 13, 15, 26, 30, 34, 38, 42, 43, 48, 63, 66, 69, 73, 74, 83, 84, 2A, 2B)
- ✓ ¼ de Finale SUD/OUEST
(Départements : 09, 12, 16, 17, 19, 23, 24, 31, 32, 33, 40, 46, 47, 64, 65, 79, 81, 82, 86, 87)

Ces quatre compétitions seront éliminatoires.

Les 6 premiers de chaque catégorie seront retenus pour les ½ Finales.

En cas de raisons impérieuses, seuls les Membres du Bureau Directeur de l'A.F.B.B.F pourront, après étude du cas concret, présenté par lettre recommandée adressée au siège de l'A.F.B.B.F, au moins 20 jours avant la compétition (cachet de la Poste faisant foi), autoriser un athlète à participer à une autre ¼ de Finale.

b) ½ Finales

Les 12 athlètes de chaque catégorie pourront participer à la Finale Nationale

- ✓ ü ½ FINALE NORD : ¼ NORD/EST + ¼ NORD/OUEST
- ✓ ü ½ FINALE SUD : ¼ SUD/EST + ¼ SUD/OUEST

Les deux ½ Finales auront lieu à la même date dans la quinzaine précédant la Finale Nationale. Comme pour ce qui concerne les ¼ de Finale, les athlètes sont tenus de participer à la ½ Finale correspondant à son affiliation club, excepté dérogation exceptionnelle (voir paragraphe concernant les ¼ de Finale).

Les athlètes résidant dans les DOM TOM, s'ils sont sélectionnés par leurs Comités Régionaux respectifs, pourront participer directement à la Finale Nationale.

1 ^{er} PASSAGE	Fitness Round
2 ^{ème} PASSAGE	Physique Round maillot de compétition

1^{er} PASSAGE FITNESS ROUND

La choregraphie est un point essentiel de la catégorie, une routine de moindre qualité peut être néfaste au classement final meme si celui ci a une presentation physique excellente.

La routine doit comporter; les techniques aérobies de base, de danse, des mouvements gymniques et toute autre demonstration d'un quelconque style, la condition étant de permettre aux juges de constater: La souplesse, l'endurance, la créativité, la force, l'énergie, le charisma et l'exécution.

2^{ème} PASSAGE PHYSIQUE ROUND

Tous les concurrents attendent en coulisse et doivent se tenir à la disposition du Sheriff qui les aligne en respectant l'ordre croissant des dossards. Les concurrents entrent ensemble par ordre de dossard, et restent sur le fond de scène.

A l'appel de leur dossard le concurrent doit aller jusqu'au bord de la scène se présenter de face aux juges et rester statique une dizaine de secondes, il fait ensuite un quart de tour sur sa droite et garde la position encore pendant dix secondes et regagne sa place.

Tous les concurrents se trouvent alignées face aux juges, sous les ordres du Chairman, ils s'avancent jusqu'au milieu de la scène et font 4 quarts de tours vers la droite, en restant à chaque fois immobile tout en gardant les talons joints le regard devant eux et les bras tendus sur le coté.

Une fois que les quarts de tour sont terminés, tous les concurrents sont invités à reculer, pour procéder aux comparaisons.

Les comparaisons se font avec deux concurrents minimums et cinq maximums, (selon le nombre de participants). Elles ne sont pas obligatoires. Elles permettent d'affiner la notation.

Un classement individuel et par passage sera établi en même temps que le classement général. Il pourra y avoir 2 lauréats au terme de chaque compétition. Dans tous les cas c'est le premier du classement général qui sera déclarée MENS. FITNESS.

En cas d'égalité au classement final pour la première place, c'est le concurrent qui à marqué le plus de points au deuxième passage qui sera déclaré premier.

Si deux ou plusieurs concurrents sont encore à égalité à ce moment là, alors c'est celui qui a marque le plus de points au premier passage qui l'emportera.

En cas d'égalité parfaite au terme des 2 passages entre deux ou plusieurs concurrents, il leur sera demandé de se représenter sur scène

en maillot et le responsable des juges attribuera 1 point de plus à celui qu'il estimera présenter le physique le plus symétrique.

Dans tous les cas les trois premiers devront en cas d'égalité être départagés par le même principe.

Tout athlète International n'ayant pas participé à une compétition ou à une sélection Internationale durant deux ans ne bénéficie plus du statut d'athlète de haut niveau.

ARTICLE 9 - Equipes de France A.F.B.B.F.

Ces équipes sont sous la tutelle de la commission de Haut Niveau qui statue et propose l'envoi d'athlètes aux Compétitions Internationales.

Tout athlète ayant fait 1^{er} ou 2^{ème} à la Finale France est International pendant une période de deux années, durant ces deux années il est dans l'obligation de participer à une de ces compétitions Internationales (Jeux Méd., Championnat d'Europe, Championnat du monde), sans aucune participation de sa part durant cette période, l'athlète est dans l'obligation de repasser par la Finale France.

a) Composition

L'équipe de France est constituée des Internationaux et des deux premiers athlètes de chaque catégorie de la Finale France de l'année en cour.

Tout athlète International n'ayant pas participé à une compétition ou à une sélection Internationale durant deux ans ne bénéficie plus du statut d'athlète de haut niveau, ainsi que tout athlète qui a fait hors TOP 15 au Championnat d'Europe.

Au Championnat de France le premier et second peuvent faire selon le niveau Europe ou Jeux Méd.

Tout athlète internationale c'est la place obtenue et selon le nombre d'athlètes par catégorie, au Championnat international qui primera pour la suite, celui qui gagne les Jeux Méd. Selon le niveau peut se présenter au Championnat d'Europe ou l'Arnold Classic, le second peut (selon le niveau) également faire le Championnat d'Europe ou refaire les Jeux Méd. A partir du second il revient directement à la Finale France / Au Championnat d'Europe si l'athlète (selon le niveau) est dans le TOP 6 il peut se présenter au Championnat du Monde ou l'Arnold Classic, de 7 à 15 il peut se présenter aux Jeux Méd, après le TOP 15 il revient directement à la finale France / Au Championnat du Monde si l'athlète est dans le TOP 10 il revient au Championnat Monde, après au dessus du TOP 10 l'athlète revient au Championnat d'Europe.

Pour les Grands Prix Arnold Classic, l'athlète qui termine TOP 3 peut aller directement au Championnat du Monde, TOP 10 à l'Arnold Classic l'athlète peut refaire l'Arnold Classic et Olympia Amateur, à Olympia Amateur l'athlète qui fait TOP 3 peut aller à l'Arnold Classic, ou si il fait TOP 6 il peut refaire Olympia.

Une charte de décharge de responsabilité vis à vis du dopage sera transmise à chaque athlète. Un contrôle antidopage peut éventuellement être effectué avant le départ aux Compétitions Internationales.

b) Discipline

La discipline est sous la tutelle de la Commission de Discipline.

Tout athlète qui veut faire une compétition IFBB hors de la France, doit demander l'autorisation à la Fédération, si l'athlète ne fait pas la demande il s'expose à des sanctions, (1 an ou 2 ans de suspension).

Lors des déplacements Internationaux, les athlètes et dirigeants constituent une équipe. Ils s'engagent à respecter l'unité et les règles qu'implique l'esprit d'équipe. Ils devront se conformer aux directives de l'entraîneur ou des délégués officiels

Exemples :

- ✓ 1) Utiliser le survêtement avec le nom du ou des sponsors officiels de l'AFBBF pour toutes les compétitions auxquelles l'athlète participe. (le refus de porter ce survêtement peut induire à une non sélection).
- ✓ 2) prendre les repas en commun

Tout autre accompagnateur, à quel titre que ce soit, ne pourra en aucun cas intervenir et prétendre à une quelconque autorité sur un ou plusieurs athlètes sans les exposer à un rappel à l'ordre sérieux, voire à des sanctions.

- ✓ De partager la chambre d'un athlète ou d'un officiel,
- ✓ De prendre les repas avec l'équipe,

D'accéder aux locaux d'entraînement, aux réunions officielles, aux réceptions des équipes,

De pénétrer dans les salles de compétition sans billet dûment acquis au préalable, idem pour le banquet de clôture de la compétition,

- ✓ d'accéder aux loges des athlètes ou aux coulisses, ainsi qu'aux salles d'échauffement et à l'arrière de la scène. Seuls les officiels (délégués, entraîneurs, photographes agréés par l'A.F.B.B.F) sont admis de façon réglementaire,
- ✓ d'effectuer les déplacements éventuels dans les cars mis à la disposition des équipes par l'organisateur, d'utiliser les navettes de transfert de l'aéroport à l'hôtel, et vice-versa

c) Les athlètes et délégués étant tenus de se conformer à ces dispositions, leurs proches ne peuvent attendre de leur part un comportement qui serait en contradiction avec les articles de ce règlement.